



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Schweizerisches Handelsamtsblatt SHAB
Feuille officielle suisse du commerce FOSC
Foglio ufficiale svizzero di commercio FUSC
Swiss Official Gazette of Commerce SOGC

Rubrique: Communications d'entreprises
Sous-rubrique: Invitation à l'assemblée générale
Date de publication: SHAB 18.05.2021
Date d'échéance prévue: 18.07.2021
Numéro de publication: UP04-0000003303

Entité de publication
Forces Motrices de l'Avançon SA, Avenue de la Gare 19, 1880 Bex

Invitation à l'assemblée générale ordinaire de Forces Motrices de l'Avançon SA

Organisation concernée:
Forces Motrices de l'Avançon SA
CHE-106.823.147
Avenue de la Gare 19
1880 Bex

Indications concernant l'assemblée générale:
17.06.2021, 15:00 heures, Bex

Texte d'invitation/ordre du jour:
Madame, Monsieur,
Veuillez trouver ci-joint l'ordre du jour en format pdf à publier.
Avec nos meilleures salutations.



Assemblée générale ordinaire des actionnaires 2021

Étant donné la situation sanitaire toujours extrêmement critique dans la lutte contre le coronavirus, notre priorité absolue est de préserver nos actionnaires d'un éventuel risque d'exposition au COVID-19 ou d'une contamination par celui-ci.

Dans un souci de prévention et de précaution, **le Conseil d'administration a décidé d'organiser l'Assemblée générale ordinaire de la société des Forces Motrices de l'Avançon SA du jeudi 17 juin 2021 en excluant toute participation physique des actionnaires** conformément à l'art. 8 de la Loi fédérale sur les bases légales des ordonnances du Conseil fédéral visant à surmonter l'épidémie de COVID-19 (Loi COVID-19) et à l'art. 27 de l'Ordonnance 3 sur les mesures destinées à lutter contre le coronavirus (COVID-19) (Ordonnance 3 COVID-19).

Par conséquent, l'Assemblée générale ordinaire se tiendra uniquement en présence des personnes statutairement nécessaires le 17 juin 2021 à partir de 15h00 dans les locaux du siège de la société des Forces Motrices de l'Avançon SA, Rue de la Gare 19, 1880 Bex. L'Assemblée se tiendra sous cette forme indépendamment de la levée éventuelle des restrictions en matière de réunion d'ici à sa tenue.

ORDRE DU JOUR ET PROPOSITIONS

1. Ouverture de l'assemblée - opérations préliminaires.
2. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et présentation des comptes de l'exercice 2020.
3. Rapport de l'organe de révision relatif aux comptes de l'exercice 2020.
4. Décisions relatives à :

- a) l'approbation du rapport de gestion et des comptes de l'exercice 2020.
- b) l'affectation du bénéfice au bilan :

Capital rémunéré pour les actions de 1^{re} classe :

- actions 1 ^{re} classe	CHF	4'662'000.00
- déduction des propres actions	CHF	- 62'400.00
	CHF	4'599'600.00

Dividendes versés :

- dividende ordinaire brut de 8 % représentant CHF 24.00 par action de 1 ^{re} classe	CHF	367'968.00
- dividende ordinaire brut de 8 % représentant CHF 12.00 par action de 2 ^e classe	CHF	26'640.00
- dividende ordinaire brut de 8 % représentant CHF 24.00 par action de 3 ^e classe	CHF	168'000.00
- attribution à la réserve générale	CHF	21'100.00
- report à nouveau	CHF	8'923'518.29
	CHF	9'507'226.29

En cas d'approbation, les dividendes sur les actions de 1^{re} classe seront payables sans frais, sous déduction de l'impôt anticipé de 35 %, à partir du 18 juin 2021, aux :

- Actionnaires détenteur d'ancienne(s) action(s) au porteur qui n'auraient pas encore fait les démarches liées à la conversion de ces titres en actions nominatives, inscrits au registre des actions avant le 30 avril 2021, contre remise du coupon n° 19, uniquement au siège de la société sis à la Rue de la Gare 19, 1880 Bex ;
- Actionnaires qui ont fait les démarches liées à la conversion de ces titres en actions nominatives, par un versement du montant dû sur le compte IBAN fourni par l'ayant droit.

- c) La décharge aux membres du Conseil d'Administration.

5. Elections :

a) *Conseil d'Administration* :

En conformité avec l'article 17 des statuts, le Conseil d'administration propose d'élire Philippe Durr, responsable des Partenariats chez RE, au sein du Conseil d'administration en tant que membre privé jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de 2023, en remplacement de Jean-Daniel Habegger. Cette proposition fait suite à un courrier de RE datant du 15 mars 2021, nous demandant de procéder à ce changement, suite à une redistribution des rôles au sein de cette société.

b) *Organe de révision* :

Le Conseil d'Administration propose de renouveler le mandat de la société BDO SA, à Epalinges (siège principal à Zürich), en qualité d'organe de révision, pour la révision des comptes 2021.

6. Divers et propositions individuelles.

Seuls les actionnaires, pouvant justifier de la propriété des titres et qui ont fait les démarches d'annonce conformément à l'art. 697i CO avant le 30 avril 2021, ainsi que ceux enregistrés dans le Registre des actionnaires des actions nominatives, sont invités à communiquer jusqu'au 3 juin 2021 leurs éventuelles questions à l'adresse mail info@fma-sa.ch.

Le rapport de gestion, et le rapport de l'organe de révision sont à disposition sur notre site internet www.fma-sa.ch dès le 19 mai 2021.

Modalités de transmission des instructions de vote de la part des actionnaires à l'Assemblée générale du 17 juin 2021 :

Les actionnaires enregistrés dans le Registre des actionnaires des actions nominatives et les actionnaires de 2^{ème} et 3^{ème} classes, pourront exercer leur droit de vote en renvoyant par courrier, au moyen de l'enveloppe annexée, le document « *procuration – instructions de vote* » ad hoc, qui parviendra en temps opportun aux ayants droits, dûment daté et signé, le dernier délai de réception étant fixé au 16 juin 2021, à 16 heures, au siège de la société à Bex.

Les actionnaires d'actions au porteur non encore converties, pouvant justifier de la propriété des titres et qui ont fait les démarches d'annonce conformément à l'art. 697i CO avant le 30 avril 2021, pourront exercer leur droit de vote et renvoyer le document « *procuration – instructions de vote* » ad hoc téléchargeable sur notre site internet www.fma-sa.ch dès le 19 mai 2021, dûment daté et signé, le dernier délai de réception étant fixé au 16 juin 2021, à 16 heures, au siège de la société à Bex.

Ce document servira à la fois pour l'octroi d'une procuration ainsi que pour les instructions de vote à la représentante indépendante, Madame Sonia Gérard, Av. des Falquières, 1820 Veytaux.

La période de vote est ouverte dès réception du présent ordre du jour jusqu'au 16 juin 2021, à 16 heures.

Bex, le 19 mai 2021.

Forces Motrices de l'Avançon SA
Pour le Conseil d'Administration :

Patrick Bertschy, président
Olivier Bournoud, secrétaire